

## Réduction importante des cours de francisation offerts au centre d'éducation des adultes des Navigateurs

(Lévis, 29 octobre 2024) - Le centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN), situé à Lévis, doit réduire son offre de formation en francisation, et ce, à compter du 4 novembre 2024. À compter de la session débutant la semaine prochaine, deux groupes, soit une trentaine d'élèves, se verront offrir de la formation d'ici à la fin juin 2025. Plus de 300 élèves étaient inscrits aux classes de francisation jusqu'à aujourd'hui.

Gardant jusqu'ici espoir que les budgets seraient ajustés à la hausse, le centre de services scolaires des Navigateurs (CSSDN) estimait pouvoir assurer la continuité de la scolarité des élèves ayant déjà amorcé un parcours au CÉAN. Or, le maximum octroyé par le ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2024-2025 a été atteint.

### Prise en charge par le MIFI

Les élèves, dont les cours de francisation prennent fin, seront pris en charge par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Les membres du personnel du CÉAN les soutiendront pour faciliter cette transition.

### Relocalisation et proposition de nouvelles fonctions

Au CÉAN, la suspension de ces cours de francisation affecte également une vingtaine d'enseignantes et d'enseignants. L'équipe des Services des ressources humaines du CSSDN rencontre, dès aujourd'hui, les membres du personnel enseignant touchés par cette réduction afin de leur proposer des postes d'enseignement ou d'autres fonctions en service aux élèves dans un établissement du CSSDN.

### Retour aux paramètres de l'année scolaire 2020-2021

Pour l'année scolaire 2024-2025, le financement a été déterminé en fonction de la clientèle déclarée pour l'année 2020-2021, plutôt que de la clientèle déclarée pour les années 2021-2022 et 2022-2023, telle que la formule le prévoyait auparavant. Ainsi, pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre d'élèves à temps plein déclarés en francisation doit se limiter aux élèves à temps plein déclarés à l'année scolaire 2020-2021. En conséquence, cette formule a pour effet de plafonner le nombre d'élèves à scolariser, alors que la croissance de la demande des deux dernières années et de l'année courante s'était considérablement amplifiée sur le territoire du CSSDN, notamment.

- 30 -

Source :

Louise Boisvert, coordonnatrice, Services des communications

[Louise.boisvert@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:Louise.boisvert@cssdn.gouv.qc.ca)

418 575-3725